

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Mémoire statistique sur la ville d'Amsterdam (année 1877)

Journal de la société statistique de Paris, tome 20 (1879), p. 147-165

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1879__20__147_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1879__20__147_0)

© Société de statistique de Paris, 1879, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

MÉMOIRE STATISTIQUE SUR LA VILLE D'AMSTERDAM (ANNÉE 1877),

Population. — La population d'Amsterdam s'élevait, au 31 décembre 1877, à 302,266 habitants, savoir :

144,473	sexe masculin:
160,793	sexe féminin.
302,266	

En 1876, à pareille époque, la population était de 295,097 âmes. Elle a donc augmenté d'une année à l'autre de 7,169 personnes, soit de 2.43 p. 100.

Dans ces chiffres sont compris 509 hommes de la garnison, 1,008 marins et charniers de l'Amirauté, 138 prisonniers et 150 aliénés appartenant à l'hospice israélite.

11,522 naissances, comprenant 5,934 garçons et 5,588 filles ont été relevées en 1877. Sur ce nombre, 614 ont été déclarés mort-nés. L'on a constaté 131 naissances de jumeaux et 3 naissances de trijumeaux.

Le nombre des naissances illégitimes a été de 650, ce qui présente une augmentation de 53 sur l'année précédente, enfin 3 enfants ont été trouvés abandonnés.

Il y a eu 7,545 décès, soit 117 de plus qu'en 1876, ou, en d'autres termes, 2.46 décès par 100 habitants.

On a célébré 2,594 mariages, 95 de moins qu'en 1876; 2,002 de ces unions ont été contractées entre personnes n'ayant pas encore été mariées. Sur ces 4,004 derniers époux, 279 illettrés, dont 193 femmes, n'ont pu signer l'acte de l'état civil.

Enfin, il y a eu 46 divorces et 12 séparations de corps.

Finances. — En y comprenant les fonds libres provenant des exercices précédents et dont le montant est de 16,129,883 florins, les recettes de la ville se sont élevées à 21,335,668 florins.

Quant aux dépenses, elles n'ont atteint que 10,833,228 florins, ce qui laisse pour les années suivantes un excédant disponible de 10,502,440 florins.

Le fait le plus saillant à signaler, au point de vue des recettes de la ville d'Amsterdam, durant l'année 1877, est la mise en vigueur, au 1^{er} mai, de l'impôt direct sur le revenu réel déclaré par le contribuable lui-même. En 1856, les droits d'octroi avaient été supprimés et remplacés par un impôt sur le revenu présenté sous la dénomination d'équivalent. Mais l'évaluation de ce revenu présumé par la valeur des immeubles et du mobilier, le montant du loyer, etc., présentait tant d'inconvénients et soulevait de si nombreuses et si vives réclamations que l'on dut aviser à établir un mode plus rationnel pour la base de l'impôt.

Deux arrêtés du conseil municipal, en date des 13 mars et 14 avril 1877, ont substitué au premier mode d'évaluation la déclaration personnelle du contribuable que le collège échevinal, assisté d'une commission spéciale de contribuables désignés à cet effet, peut réformer ou même suppléer d'office quand elle n'a pas été faite dans les délais voulus.

Toutefois, ce nouveau mode n'a pas aplani toutes les difficultés, car sur 50,000 déclarations qui ont été faites, près de 14,000, c'est-à-dire à peu près le quart, ont été attaquées par le collège échevinal et augmentées sur avis de la commission de révision.

D'un autre côté, les rôles primitifs établis par le collège échevinal ont été l'objet d'environ 2,000 réclamations portées, soit devant le conseil municipal, soit devant la députation des États de la province, et à la suite desquelles de nombreuses modifications ont été apportées à ces rôles.

L'année financière allant du 10 mars au 30 avril, il n'était pas possible d'indiquer d'une manière certaine, à la fin de 1877, les résultats de cette innovation pour l'exercice entier. Toutefois, ceux qui avaient été constatés jusqu'à cette époque faisaient prévoir un déficit de 235,000 florins environ sur la somme prévue de 1,408,000.

Voici, au surplus, quelques détails sur la nature de cet impôt : Il est perçu sur le montant net de tout revenu annuel, tant en nature qu'en espèces monétaires, quelle qu'en soit la provenance ou la forme, c'est-à-dire sur le chiffre auquel s'élève ce revenu, après déduction des charges légales dont il est affecté et des frais ayant pour objet d'en assurer la possession.

Les contribuables, qui sont tous les habitants de la commune, majeurs, non assimilés aux mineurs et mineurs non assimilés aux majeurs, à l'exception des gens de service demeurant chez leurs maîtres ou patrons, sont répartis en un certain nombre de classes d'après le montant annuel du revenu dont ils jouissent, à partir de 600 florins, somme au-dessous de laquelle le revenu n'est pas imposé. — La première classe comprend ceux qui ont un revenu annuel de 600 à 700 florins ; la seconde de 700 à 800 ; la troisième de 800 à 1,000 ; la quatrième de 1,000 à 1,200 ; la cinquième de 1,200 à 1,500..., et ainsi de suite, la classe s'élevant avec le chiffre du revenu jusqu'à la classe 39, comprenant les contribuables jouissant d'un revenu de 300,000 florins et au-dessus de laquelle chaque augmentation de 50,000 florins entraîne l'inscription dans une classe nouvelle.

Chaque année, à l'époque de la fixation du budget de la commune, le conseil municipal arrête le montant de l'impôt à un certain chiffre de centièmes du chiffre minimum déterminant la classe à laquelle appartient chaque contribuable. Une disposition spéciale en faveur des six premières classes exempte toutefois les contribuables de la première et de la seconde des trois quarts, ceux de la troisième et de la quatrième de la moitié, et ceux de la cinquième et de la sixième d'un quart du montant de ces centièmes. Ce n'est donc qu'à partir d'un revenu de 2,000 florins que le contribuable est tenu d'acquitter le montant intégral de l'impôt.

Il est, de plus, accordé une remise de 5 p. 100 sur le montant de la contribution pour le premier enfant, et de 3 p. 100 pour chaque autre enfant mineur à la charge du contribuable.

Au 1^{er} janvier 1878, la dette de la ville s'élevait à 41,752,409 florins, montant de six emprunts, dont celui de 1861 se trouve réduit de 18,000,000 à 16,181,800, et le dernier, celui de 1874, de 21,000,000 à 20,846,000.

Travaux publics. — Amsterdam s'agrandit, s'embellit et cherche à s'assainir. La ville s'accroît surtout vers l'Ouest et le Sud, où des polders, actuellement aménagés en pâturages et en cultures maraîchères, lui offrent l'espace dont elle a besoin. L'administration municipale a provoqué, en 1877, pour la construction de rues nouvelles, des expropriations assez considérables dont l'ensemble a coûté à la ville 1,289,846 florins. Environ 800 maisons ont été élevées sur ces terrains.

D'un autre côté, au Nord et à l'Est, le territoire de la commune a été assez considérablement augmenté par une loi du 29 mai 1877 qui a annexé une partie des polders provenant des dessèchements faits dans l'Y pour l'établissement du canal de la mer du Nord.

Toutefois, en 1877, on n'a entrepris aucun travail important de voirie sur ces terrains. On a cependant achevé, dans le cours de cette année, deux ponts importants destinés à relier la ville nouvelle à l'ancienne, et dont l'un doit donner accès à la place projetée devant le grand édifice dont l'État vient de poser les fondations entre ces deux parties de la ville, et qui est destiné à recevoir les richesses artistiques mal disposées, mal soignées et exposées à de grands dangers dans les musées actuels.

Deux travaux de canalisation assez considérables pour relier les eaux de la ville par les nouveaux quartiers à celles des polders voisins ont été commencés. Néanmoins, le plus important des deux, qui doit mettre en communication une voie navigable nommé le Schinkel avec l'Amstel, éprouve certains obstacles que n'ont pas encore aplanis les négociations entamées par la ville avec l'administration des digues de Rynland. En Hollande, en effet, la moindre modification du régime des eaux peut causer de sérieux dommages et soulever de graves difficultés.

Ainsi, en 1868, en vue de l'aménagement de la place qui s'étend devant le palais de l'Industrie, on avait comblé sur une faible longueur un petit canal intérieur en communication avec l'Amstel. L'administration des digues de l'Amstelland commença aussitôt contre la ville un procès qui, après avoir parcouru pendant dix ans toutes les juridictions et avoir été compliqué de l'intervention des États provinciaux de Nord et de Sud-Hollande et d'Utrecht et de celle de l'État des Pays-Bas lui-même, qui, durant le cours de la procédure, réorganisa l'administration des digues de l'Amstelland, vient seulement de se terminer par un arrêt définitif en faveur d'Amsterdam.

A l'intérieur de l'ancienne ville, d'intelligentes améliorations et quelques embellissements ont été pratiqués. Ainsi les abords de la grande place du Dam, qui jadis abondaient en ruelles étroites où la circulation était difficile et souvent dangereuse, ont été largement dégagés. La rive gauche de l'Amstel a été débarrassée des barraques informes qui l'avaient obstruée pendant des siècles. Une petite place portant le nom de la feue reine Sophie a été établie sur un vaste pont, à la jonction de cinq des principales voies de la ville et munie de refuges pour les piétons. Des trottoirs, remplaçant d'encombrantes et dangereuses entrées de sous-sol, ont été pratiqués de chaque côté des rues de Leyde et d'Utrecht. Ces améliorations, peu considérables en elles-mêmes, si on les compare à ce qui existe ou se réalise journellement dans d'autres grandes villes, n'en constituent pas moins le point de départ d'une réaction à l'avantage du public contre la routine séculaire qui semblait condamner Amsterdam à rester indéfiniment une grande petite ville ; l'administration a dû déployer une grande énergie afin de les arracher pour ainsi dire au mauvais vouloir et à l'égoïsme de beaucoup des intéressés. Quelques promenades ont été augmentées et embellies, et une ordonnance de police a mis fin au dépôt, sur la voie publique, des matériaux de construction et de démolition qui jadis l'obstruaient de toutes parts.

La municipalité semble se préoccuper, plus que dans ces dernières années, de l'assainissement de la ville. Mais ce qui suit montrera qu'en réalité peu de chose a été fait à cet égard pendant l'année qui nous occupe.

Le curage des canaux est représenté par l'enlèvement de 121,493 mètres cubes de vase et de débris accumulés surtout le long des quais que les ordonnances de police sont inefficaces à protéger contre de vieilles habitudes enracinées dans la population. L'habitant d'Amsterdam aime la propreté à l'intérieur de sa demeure, mais s'inquiète peu de l'intérêt général dans le choix des moyens et considère les eaux de la ville comme le déversoir naturel de tout ce dont il veut se débarrasser. La voie publique elle-même lui paraît souvent bonne à cet usage, ce dont témoignent près de 10,000 mètres cubes de matériaux divers enlevés par les soins de l'autorité.

3,347 mètres d'égouts ont été établis dans les nouveaux quartiers et aussi dans

quelques parties de la vieille ville pour y remplacer les ruisseaux couverts et en général très-mal entretenus qui, dans les rues sans canaux, coulent le long des maisons. Un fossé infect de grande dimension, qui avoisinait l'un des hôpitaux, a été comblé et remplacé par un égout souterrain.

Par suite des remblais opérés pour l'établissement des rues et bâtiments de la nouvelle ville, les eaux pluviales y ont changé de vastes terrains en véritables marécages. Chose singulière, cet accident était si peu prévu que, faute de règlements spéciaux sur cet objet, la municipalité s'est trouvée désarmée et n'a pu remédier partiellement au mal que par le concours de quelques propriétaires de bonne volonté.

Deux questions, connexes jusqu'à un certain point et de la plus haute importance pour l'assainissement de la ville, sont celles de l'épuration de l'eau des canaux et des vidanges. La solution n'en est encore qu'en voie d'expérimentation.

Par l'établissement des écluses donnant entrée, du côté du Zuyderzée, sur le canal de la mer du Nord, l'Y, bras de mer où viennent se déverser les eaux de la ville, s'est trouvé barré sans qu'un écoulement, sinon constant du moins assez fréquent par le canal, pût atténuer cet inconvénient. Il en est résulté que les eaux extérieures d'Amsterdam, servant d'ailleurs de déversoir à la plus grande partie des immondices de la ville, sont devenues plus stagnantes et plus infectes que jamais. On a cherché à y parer en ouvrant à haute mer les écluses du côté du Zuyderzée pour introduire dans les bas canaux une certaine quantité d'eau dont on se débarrasse ensuite sur le canal de la mer du Nord. Cette opération, qui élève d'environ 9 centimètres le niveau des eaux de la ville, ne peut avoir lieu que de nuit ou le dimanche, à cause de la gêne apportée à la navigation intérieure par le courant qui en résulte. En 1877, elle a eu lieu cent trente fois et a introduit dans les canaux d'Amsterdam une quantité d'eau de mer évaluée approximativement à 71 millions $1/2$ de mètres cubes. Beaucoup de canaux restent néanmoins encore infects, surtout à l'époque des grandes chaleurs. Aussi, au mois de février dernier, un projet a-t-il été présenté au conseil municipal pour l'établissement d'appareils à vapeur puissants, capables de déplacer près de 70,000 mètres cubes d'eau par heure. L'action de ces machines serait combinée avec des prises d'eau convenables à l'intérieur du pays. Des divergences d'opinion sur la nature des appareils à employer de préférence ont fait jusqu'à présent ajourner l'exécution de ce projet.

La seconde question, celle relative au système de vidange à adopter pour l'assainissement de la ville, n'est pas non plus arrivée à une solution pratique. Trois systèmes se trouvaient en présence : celui d'abord, suivi jusqu'ici dans la plus grande partie de la ville, de l'abandon des immondices dans les eaux des canaux ; celui d'égouts spéciaux le long desquels ces immondices seraient entraînées par un courant d'eau convenablement ménagé pour être ensuite déversées à la mer ; en troisième lieu, enfin, le système de vidange pneumatique de l'ingénieur Liermur, qui permet l'utilisation pour l'agriculture d'une quantité de matières fécales qui, d'après les relevés faits dans la partie nouvelle de la ville où ce système est expérimenté, représenterait une quantité moyenne de 81 centilitres par habitant et par jour, ce qui donnerait environ 90,000 mètres cubes par an pour la ville entière. Ce système, qui paraît être employé avec succès dans certaines villes d'Angleterre et de Russie, a été diversement jugé à Amsterdam. Il en est résulté une polémique très-vive compliquant encore la question. En vain le conseil municipal a-t-il réclamé

d'intervention de l'Académie des sciences en lui faisant poser les deux questions suivantes dont la solution devait servir de base aux décisions à intervenir :

1° Quelles sont les propriétés dangereuses pour la santé publique des immondi-ces d'origine organique prenant naissance dans les villes ?

2° Dans quelle mesure et dans quel sens ces propriétés se trouvent-elles modifiées par les influences naturelles et les opérations auxquelles sont soumises ces matières durant leur réception, leur enlèvement et leur transport au dehors ?

L'Académie répondit, en somme, que, bien qu'à son avis, la présence des immondi-ces à l'intérieur des villes constituât indubitablement un danger pour la santé publique, il n'est pas possible, dans l'état actuel de la science, de déterminer d'une façon satisfaisante le rôle des miasmes organiques dans l'apparition des ma-ladies épidémiques.

Après cette réponse fort prudente, sans contredit, les discussions ont continué plus ardentes que jamais dans le sein du conseil municipal. La commission des tra-vaux publics continue à patroner le système Liermur. On lui objecte la cherté relative de l'exploitation et la complication gênante de l'appareillage. Tout se ter-mine enfin, pour l'exercice 1877, par une motion de quelques membres du conseil exprimant, pour ainsi dire, le vœu d'une reprise de tout ce qui s'est dit plutôt que fait depuis plusieurs années à ce sujet et réclamant une étude diligente et complète des trois systèmes.

Ce qui précède prouve que l'administration municipale d'Amsterdam ne pêche pas par un esprit hâtif de réforme et d'innovation. Cette sage lenteur peut cependant présenter quelquefois certains inconvénients. Ainsi, lorsque commencèrent les tra-vaux du nouveau canal d'Amsterdam à la mer, on avait sans doute prévu la néces-sité d'établir ici des quais et débarcadères nouveaux en rapport avec l'importance présumée du mouvement de navigation plus actif auquel cette voie nouvelle donne-rait naissance. On avait néanmoins trop compté sur certains obstacles qui semblaient devoir retarder l'ouverture de la nouvelle voie navigable, et peu de chose avait été fait pour la réalisation de plans largement étudiés. Au mois de mai 1877 cependant, sans attendre que le canal fût creusé dans tout son parcours à la profondeur nor-male qui doit permettre le passage des plus grands navires, on l'ouvrit aux bâti-ments d'un tirant d'eau en rapport avec la profondeur déjà constante. Surprise par cette détermination, qu'il n'eût pas été difficile de prévoir, l'administration d'Amsterdam dut faire les plus grands efforts afin de pourvoir promptement aux besoins de la navigation. Deux débarcadères présentant un développement d'environ 7,000 mètres carrés et un quai de 75 mètres de longueur furent assez prompte-ment établis pour pouvoir être livrés aux bâtiments au commencement du mois d'octobre dernier. Comme tous les ouvrages de construction exécutés sur la majeure partie du sol des Pays-Bas, ceux dont il s'agit ont exigé l'emploi de pilotis consi-dérables.

Plus de 10,000 madriers ont été nécessaires pour y donner la stabilité conve-nable. Jusqu'à présent la municipalité d'Amsterdam n'a pas réussi à affermer l'explo-itation de cette partie du port. L'établissement d'un quai spécial pour les charge-ments de bétail, complété par celui d'un parc à bétail de quarante ares de super-ficie, entrepris par des particuliers, et des travaux importants pour augmenter la profondeur de certaines parties du port, ont précédé et accompagné la construction des grands débarcadères. Celle d'un quai de commerce, un peu contrariée par des

affaissements successifs, l'agrandissement et l'amélioration du port destiné aux bois flottés, ont été poursuivis avec activité. L'ensemble de ces travaux, auxquels viendra s'ajouter la construction de cales flottantes pour la réparation des navires, dont la concession a été demandée par des particuliers, et le reliement plus immédiat au port par une station centrale des trois voies ferrées qui desservent la ville, contribuera, on l'espère, à assurer les résultats qu'on attend du nouveau canal pour rendre au port d'Amsterdam son ancienne importance et relever la concurrence qu'il soutenait jadis avec les ports transatlantiques. Une autre question d'une haute importance à cet égard est celle de l'amélioration de la navigation rhénane ; mais la solution en est, par sa nature même, réservée à l'État et rien, officiellement du moins, ne semble faire présager que cette solution soit prochaine.

Le retour de l'ancienne prospérité du port d'Amsterdam ne pourrait manquer d'avoir de funestes conséquences pour les localités situées sur les rives du canal du Nord-Hollande dont le parcours long et sinueux ne saurait soutenir la comparaison avec le trajet court et direct par le nouveau canal, alors même que les avis des navigateurs resteraient aussi partagés qu'ils le sont encore touchant les facilités d'accès des ports de Nieuwen-Diep et d'Yminden. Le Heldel notamment, naguère encore en pleine prospérité et dont la population s'était accrue de 8,000 à 25,000 âmes en trente ans, perdra bientôt les derniers avantages que lui avait peu à peu acquis sa position de port avancé de tout le Nord de la Hollande.

Depuis surtout que le percement de l'isthme de Suez avait donné un nouvel essor à la navigation des Indes néerlandaises, beaucoup de grands bâtiments y déchargeaient les marchandises à destination d'Amsterdam, et les paquebots dits de Suez y avaient établi leur tête de ligne. Aujourd'hui le nouveau canal amène déjà directement à Amsterdam des navires d'un tirant d'eau très-considérable et pourra bientôt y amener les plus grands bâtiments. Déjà l'on signale comme très-prochain l'établissement du service des paquebots de Suez, dont l'entrée et la sortie se feront par Ipnuiden au grand détriment de Nieuwen-Diep.

Laandam également perdra notablement de son importance comme marché de bois du Nord et de grains de la mer Noire ; Amsterdam, toutefois, aura toujours beaucoup à compter avec la concurrence de Rotterdam qui, par son énergique initiative, a pris les devants dans la voie des améliorations et avait, dans ces dernières années, réussi à s'assurer une importance maritime supérieure à celle de la capitale.

Santé publique. — En 1877, la mortalité a été considérable à Amsterdam, puisque, comme il a été dit au commencement de cet article, le nombre des décès a atteint 2.46 p. 100 du chiffre de la population. Mars, avril, mai et décembre ont été les mois les plus défavorables par suite des ravages exercés par les affections aiguës des voies respiratoires. L'absence presque complète de froids secs remplacés par des pluies et des brouillards continuels a été pour beaucoup dans ce résultat. Les décès ont été causés, dans les trois premiers mois surtout, par les affections rhumatismales et catharrales, les maladies du cœur, du cerveau et de la moelle épinière. La phthisie a fait un grand nombre de victimes en avril et en décembre. De mai à octobre, les maladies des voies digestives, au nombre desquelles on a constaté quelques cas de choléra-nostras ont pris le dessus. La rougeole et la fièvre scarlatine ont régné à l'état épidémique, mais avec un caractère assez bénin durant l'année entière. Le typhus s'est aussi montré constamment, mais avec le caractère

sporadiques. Les trois premiers mois, ainsi qu'octobre et novembre, ont présenté le plus grand nombre de fièvres intermittentes. La petite-vérole n'a fait aucune apparition dans le cours de l'année. Les maladies puerpérales ont fait le plus de victimes en avril et en mai.

La commission sanitaire a visité, en 1877, 160 habitations diverses, a condamné comme inhabitables 88 sous-sols et ordonné des mesures d'assainissement en ce qui concerne 20 maisons.

Consultée par le conseil municipal touchant le contrôle des viandes, cette commission a émis le vœu que ce contrôle fût rendu plus complet et plus efficace surtout pour la viande de cheval dont la consommation prend une certaine extension, mais qui est, en grande partie, alimentée par l'abatage de bêtes malsaines ou de rebut et quelquefois par le dépècement d'animaux morts de maladie.

Jusqu'à présent les règlements scolaires de la ville d'Amsterdam prescrivent la fermeture des écoles dans l'après-midi, lorsque le thermomètre centigrade, placé à l'ombre et au nord du bâtiment, monte dans la matinée à plus de 24 degrés. Cette disposition donne lieu à des abus et l'on en a proposé la suppression.

La prostitution n'est soumise, à Amsterdam, à aucun contrôle sanitaire.

Police municipale. — En 1877, le personnel de la police municipale se composait, pour la ville proprement dite, d'un commissaire en chef ayant sous ses ordres 6 commissaires de section, dont un au bureau central, de 26 inspecteurs, 10 secrétaires, 6 brigadiers et 225 agents de diverses classes, et de plus, pour la police de nuit, 17 sergents-gardes de nuit, 64 caporaux, 324 gardes et 102 gardes auxiliaires.

Quant à la police du port, placée sous le commandement d'un capitaine de port chargé de la police des docks, elle comprenait 2 capitaines, 1 secrétaire et 13 agents bateliers.

Le budget de la police s'est élevé, en 1877, à 330,000 florins.

Le service de la police municipale laissait depuis longtemps beaucoup à désirer, surtout en ce qui concerne la police de nuit. Le personnel spécial de ce dernier service mal composé et n'ayant pas de traitement fixe, mais payé par nuit de garde de 1 à 1 florin et demi, faisait mal son service et fonctionnait encore sous l'empire d'usages aussi singuliers que surannés. Ainsi les gardes de nuit étaient armés d'une bruyante crécelle au bruit de laquelle ils criaient l'heure en faisant leur ronde. Excellent moyen de prévenir les malfaiteurs de leur approche. En hiver, ils recueillaient de porte en porte la tourbe nécessaire au chauffage des guérites fermées où la voix publique les accusait de s'occuper beaucoup plus de leur repos et de leurs aises que de la sûreté des habitants.

¹ Le personnel de la police de jour était beaucoup mieux composé, mais insuffisant et d'une médiocre activité. A la fin de 1877, on se préoccupait particulièrement, dans le sein du conseil municipal, d'une réorganisation depuis longtemps réclamée, et qui, enfin, a été formulée dans un projet présenté au conseil par le collège échevinal, au commencement de juin 1878. En attendant la discussion de ce projet, on a pris des mesures provisoires dont la plus importante est la suppression du personnel de la police de nuit et la réunion de ce service à celui de la police de jour dont le personnel a été augmenté à cet effet.

Le nombre des procès-verbaux dressés, en 1877, par la police d'Amsterdam, en matière de crimes ou délits, a été de 2,634, dont :

- 4 pour attaques sur la voie publique;
- 32 pour attentats aux mœurs;
- 340 pour mendicité ou vagabondage;
- 390 pour injures ou diffamation;
- 472 pour coups et blessures;
- 1,807 pour vol, abus de confiance et escroquerie.

En matière de contravention de police, il a été dressé 4,632 procès-verbaux qui ont eu pour conséquence 2,449 poursuites devant la justice cantonale, 315 condamnations à la prison, 1,510 à l'amende, et le paiement volontaire par 270 personnes du maximum de l'amende afin d'éviter les poursuites; 9,151 arrestations ou dépôts aux postes de police ont eu lieu en 1877, dont 5,545 pour fait d'ivresse sur la voie publique.

Il est à espérer que la réorganisation projetée de la police municipale produira d'aussi bons résultats que celle effectuée en 1873 du service des secours contre l'incendie.

Ce service, autrefois fort mauvais à Amsterdam, présente actuellement une perfection qui lui mérite un rang distingué parmi les institutions de cette nature en Europe.

En 1877, 664 commencements d'incendie ont été constatés à Amsterdam, tant dans la ville que sur les navires mouillés dans les eaux. Sur ce nombre, 336 étaient des feux de cheminée éteints avant qu'ils eussent attaqué les édifices. Sur les 328 autres, 311 ont été étouffés avant que la flamme n'ait apparu à l'extérieur; 15 ont pris des proportions assez considérables pour nécessiter l'emploi d'une pompe à incendie, et 12 fois seulement une ou plusieurs pompes à vapeur ont été mises en mouvement. La durée moyenne du temps employé à éteindre un incendie a dépassé à peine 30 minutes.

Ajoutons que ces résultats ont été jusqu'ici obtenus au moyen d'un personnel assez restreint : 1 commandant, 1 commandant en second, 1 commis aux écritures, 3 chefs de section, 7 sapeurs-chefs, 6 mécaniciens, 6 télégraphistes et 150 sapeurs-pompiers casernés. La ville entretient, en outre, 4 guetteurs sur les principales tours et se pourvoit de cochers et de chevaux de service au moyen de contrats passés avec des entrepreneurs particuliers. Mais le matériel est puissant et parfaitement entretenu, le personnel bien discipliné, bien exercé, commandé avec intelligence et tenu constamment en haleine par de fréquentes alarmes données de tous les points de la ville par le service télégraphique spécial établi à cet effet.

Parmi les dernières statistiques contenues dans les rapports officiels du corps pour 1877, celle qui présente l'intérêt pratique le plus général est le relevé des causes constatées par enquête administrative ou judiciaire.

Il peut être utile de le reproduire ici :

Causes des incendies.

Engorgement des cheminées.	280
Chute ou explosion d'appareils d'éclairage ou de cuisine alimentés au pétrole	89
Imprudence dans l'emploi du feu.	70
Mauvaise construction ou état défectueux des cheminées .	60
Imprudence par approche du feu d'objets combustibles. .	33
Causes inconnues	30
Excès de chauffage des poêles et foyers	28

Imprudence dans l'éclairage	19
Malpropreté des tuyaux de poêles.	15
Fuites de gaz	6
Imprudence de l'emploi des allumettes chimiques.	6
Surchauffe des huiles, vernis, goudrons, etc..	5
Chute de matières grasses dans le feu.	4
Jeux d'enfants.	4
Explosion de gaz.	4
Imprudence dans l'étouffement des braises.	2
Étincelles.	2
Contact d'eau avec la chaux vive	2
Échauffement du foin par fermentation	2
— du noir de fumée	2
Chute d'un rivet rouge dans des matériaux de construction.	1
	664

L'ensemble de ce service a coûté à la ville d'Amsterdam, pendant l'année écoulée, la somme de 149,978 florins.

Milice nationale et garde civique. — En 1876, 2,339 jeunes gens ayant atteint l'âge de 18 ans révolus et formant environ 1.58 p. 100 de la population mâle de la commune, ont été inscrits à Amsterdam pour le tirage au sort de 1877. Le contingent à fournir par Amsterdam avait été fixé, par la députation des États, à 720 hommes, environ 0.5 p. 100 de la population mâle et 30 p. 100 du montant de la classe.

Sur les 2,339 jeunes gens appelés à tirer au sort :

124 ont été réformés pour défaut de taille (1 ^m ,55)	5.53 p. 100
241 pour vices de conformation ou infirmités corporelles	10.76 —
7 pour avoir subi une condamnation infamante	0.31 —
355 ont été exemptés comme fils uniques légitimes.	15.85 —
577 ont été exemptés comme ayant un frère sous les drapeaux.	24.87 —
2 en prison au moment du tirage	0.08 —
1 était décédé	0.04 —
153 se trouvaient au service comme engagés volontaires.	6.83 —

C'était donc, d'après la législation en vigueur dans les Pays-Bas, 1,459 jeunes gens, soit environ 65 p. 100, à déduire des listes du tirage. Sur les 780 restants, 779 ont été appelés. La députation des États en a encore réformé 49 et l'absence de 18 a été constatée, de sorte qu'en réalité le tirage a fourni 712 hommes seulement.

Sur ces 712 hommes, 584 ont paru en personne sous les drapeaux ; 128, soit près de 18 p. 100 du contingent, ont fourni un remplaçant. Les documents émanant du collège échevinal ne signalent aucun conscrit comme illettré.

Il n'y a pas à s'étendre ici sur la législation militaire néerlandaise, mais on ne saurait négliger de faire, en passant, une remarque que provoque l'ensemble des chiffres qui précèdent et la considération importante que, pour les conscrits les mieux favorisés, le service actif qui, aux termes de la loi, serait exigible durant cinq années consécutives, se réduit en réalité à douze ou treize mois de présence au corps. Ces faits ne semblent-ils pas de nature à expliquer comment un nombre assez considérable de sujets d'origine étrangère profitent de tous les moyens légaux pour satisfaire aux obligations du service militaire dans les Pays-Bas plutôt que dans le pays dont ils sont originaires ?

Amsterdam n'a qu'une faible garnison de 500 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie. Les troupes de marine et les équipages de la flotte y présentent un effectif de 1,000 hommes environ.

L'effectif de la garde civique d'Amsterdam se compose de 4,600 hommes en service actif et d'environ 4,000 hommes de réserve, infanterie et artillerie. Composées en majeure partie d'hommes ayant passé sous les drapeaux et assez régulièrement exercés, ces forces pourraient présenter une certaine valeur entre les mains d'officiers capables et énergiques. Toutefois, l'opinion publique n'est guère favorable à cette institution.

CULTES. — La commune d'Amsterdam qui, du reste, ne fait jamais aucune dépense pour les cultes que sous forme de subsides extraordinaires, n'a inscrit, pour cette destination, aucune somme au budget de 1877.

Remarquons également cette particularité que les trois confessions dominantes à Amsterdam, protestante, catholique et israélite, se subdivisent en 14 sectes ou congrégations reconnues et distinctes, ayant chacune ses temples, son administration religieuse et, pour la plupart, son administration et ses établissements de bienfaisance, et, à l'exception des communautés protestantes anglaises, ses ministres salariés par l'État.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Enseignement primaire.* — D'après la loi du 13 août 1857, l'enseignement primaire dans les Pays-Bas comprend comme obligatoires pour toutes les écoles, les matières suivantes : lecture, écriture, arithmétique, étude élémentaire de la forme du corps, éléments de la langue hollandaise, éléments d'histoire, de géographie et d'histoire naturelle, chant.

Les matières facultatives sont : éléments des langues vivantes (français, anglais et allemand), éléments d'algèbre, de géométrie et d'agronomie, gymnastique, dessin ; et, pour les filles, ouvrages à l'aiguille.

En 1877, l'enseignement primaire a été donné, à Amsterdam, dans 61 écoles communales, dont 29 gratuites, 13 à prix réduit, 12 payantes du premier degré (4 à 5 florins) par trimestre, 8 du second degré (15 à 17 florins et demi).

Aucune de ces écoles n'est subventionnée par l'État ou par la province.

Les classes ont lieu de neuf heures du matin à midi, et de une heure et demie de l'après-midi à quatre heures, sauf le samedi, jour de demi-congé.

Le personnel enseignant est composé d'instituteurs et d'institutrices en chef, d'auxiliaires et d'élèves-instituteurs et institutrices ; le personnel enseigné se compose d'enfants des deux sexes au-dessus de 6 ans.

Les instituteurs en chef sont nommés par le conseil municipal, sur une liste établie par voie de concours ; le conseil municipal choisit également les instituteurs adjoints ; enfin, les élèves-instituteurs sont choisis par les inspecteurs de l'enseignement.

Les appointements des instituteurs varient, pour les chefs, de 1,600 à 1,800 florins ; pour les auxiliaires, de 100 à 1,000 florins (en moyenne 480 francs) ; pour les élèves, de 75 à 150 florins, sans compter une subvention de l'État qui peut s'élever, pour les plus distingués, jusqu'à 350 florins.

Dans les écoles payantes, les instituteurs en chef perçoivent de plus 5 p. 100 sur la rétribution scolaire.

Voici le tableau du personnel enseignant des 61 écoles communales d'Amsterdam :

Personnel enseignant.

	NOMBRE des écoles.	INSTITUTEURS			INSTITUTRICES			TOTAL général.
		chefs.	adjoints.	élèves.	chefs.	adjoints.	élèves.	
Écoles gratuites	29	29	188	9	»	108	12	346
Écoles à prix réduit. . .	13	13	85	4	»	46	4	152
Écoles payant ^{es} du 1 ^{er} degré	11	5	39	2	6	51	6	109
— du 2 ^e degré.	8	4	49	»	4	49	»	106
	61	51	361	15	10	254	22	713
		427			286			713

Le tableau suivant indique le nombre des élèves qui fréquentaient ces écoles le 15 octobre 1877. — La plupart ne les fréquentent que jusque vers l'âge de 13 ans.

Nombre des élèves.

	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Écoles communales gratuites. . . .	5,069	4,908	9,977
Écoles à prix réduit	2,022	1,802	3,824
Écoles payantes du 1 ^{er} degré. . . .	999	1,189	2,188
— du 2 ^e degré	523	630	1,153
Totaux.	8,613	8,529	17,142

Ce chiffre correspond à 24 élèves par instituteur.

Le nombre des élèves constaté au 15 octobre 1876 avait été de 16,366. L'année 1877 présente donc une augmentation de 776 élèves.

Les bâtiments affectés par la ville d'Amsterdam à l'enseignement primaire se font en général remarquer par leur bonne disposition et même par une certaine élégance de construction. Une circulaire ministérielle du 16 août 1867 indique comme minimum des dimensions à donner aux salles de classe, 60 décimètres carrés de surface et 3 mètres cubes de contenance par élève. Ce minimum est presque partout assez largement dépassé dans les écoles d'Amsterdam, dont l'éclairage, le chauffage et l'aération ne laissent rien à désirer.

Non-seulement le certificat de vaccine est obligatoire pour l'admission dans les écoles publiques, mais des prescriptions légales très-sévères en éloignent pendant un temps déterminé tout enfant provenant d'une maison infectée de maladies épidémiques ou contagieuses.

Ces bonnes dispositions assurent aux écoles primaires publiques d'Amsterdam un état hygiénique très-satisfaisant. En 1877, dans les écoles primaires gratuites et à prix réduit, la mortalité n'a été que de 30 enfants au-dessous de 12 ans, soit 0.217 p. 100 du nombre des élèves, et 82 enfants seulement ont dû quitter l'école pour cause de maladie.

Indépendamment d'un bon matériel d'enseignement, tableaux, cartes, modèles, etc., les écoles primaires sont pourvues de bibliothèques dont les élèves tirent beaucoup de profit. Dans plusieurs de ces écoles existaient des caisses d'épargne dirigées par les instituteurs.

Durant l'année 1877, 127 élèves des écoles gratuites et 10 élèves des écoles à prix réduit ont été rayés des listes pour cause d'absence réitérée. Le nombre des absents a, du reste, été considérable dans ces deux genres d'écoles. Dans les premières, 102,249 absences ont été constatées, soit en moyenne 10 environ par

élève; 13,541 de ces absences ont eu lieu pour cause de santé. Dans les secondes, la proportion a été encore plus forte, peut-être, par suite d'embarras pécuniaire des parents aux jours d'échéance de la rétribution scolaire. Le nombre des absences y a été de 44,027, soit en moyenne de 12 environ par élève; 11,997 de ces absences ont eu lieu pour cause de santé.

Bien que l'enseignement donné dans les écoles communales soit considéré comme satisfaisant, sur 853 élèves sortis des écoles gratuites ou demi-payantes, 277 seulement (un tiers) ont subi, avec succès, l'examen de sortie, et 44 élèves ont été jugés dignes de passer à l'enseignement supérieur; dans les écoles payantes, le nombre de ces derniers a été de 134.

Avant de terminer ce qui concerne l'instruction publique à Amsterdam, il convient de mentionner l'école normale qu'entretient la commune. 96 élèves, divisés en cinq classes, ont suivi, en 1877, les cours de première et de seconde année. 42 de ces élèves ont été temporairement détachés dans diverses écoles communales afin de s'y former à la pratique de l'enseignement. Six élèves seulement, trois garçons et trois femmes, sont sortis, en 1877, de cet établissement avec le brevet d'instituteur.

Outre les établissements municipaux énumérés ci-dessus, on comptait, en 1877, à Amsterdam, 133 autres écoles primaires, dont 44 appartenaient à des établissements spéciaux, à des corporations ou à des associations diverses, et 89 à des particuliers.

Le tableau suivant en présente la statistique:

PROPRIÉTAIRES DES ÉCOLES.	NOMBRE des écoles.	NOMBRE DES ÉLÈVES.		
		Garçons.	Filles.	Total.
Orphelinats	10	213	206	419
Diaconies protestantes.	9	1,518	1,423	2,941
Associations protestantes	8	1,541	1,352	2,893
Congrégations catholiques	16	3,230	1,536	4,766
Associations israélites.	1	144	»	144
Totaux	44	6,646	4,517	11,163
Particuliers.	89	3,187	2,255	5,442
Totaux généraux.	133	9,833	6,772	16,605

Dans celles de ces écoles appartenant à des établissements, corporations ou associations, le montant de la contribution scolaire varie de la gratuité à 70 florins par an. Dans celles tenues par des particuliers, les élèves paient par an de 12 à 300 florins.

L'enseignement primaire comporte à Amsterdam 24 cours d'adultes dirigés par 85 maîtres. Le nombre des auditeurs s'est élevé, en 1877, à 1,527 individus, dont 811 hommes et 716 femmes.

Le montant total des sommes consacrées à l'instruction primaire avait été, en 1876, de 1,773,343 florins, soit 7.14 p. 100 de l'ensemble des dépenses de la ville. En 1877, ce chiffre a été dépassé de 10,000 florins environ.

Le produit de la rétribution scolaire, appartenant à la ville, avait été pour la même année de 120,585 florins.

Enseignement secondaire. — Le programme de l'enseignement secondaire dans les Pays-Bas diffère essentiellement du programme de l'enseignement secondaire

en France, en ce qu'il ne comprend pas l'étude des langues mortes (grec et latin), réservée à l'enseignement supérieur.

La loi du 12 mars 1863 attribue l'enseignement secondaire à quatre catégories d'établissements :

Les écoles civiles;
Les écoles civiles supérieures;
Les écoles d'agriculture;
L'école dite polytechnique.

Les écoles civiles sont spécialement destinées à former des artisans et des agriculteurs. On y enseigne les mathématiques élémentaires, les premiers éléments de la mécanique pure et appliquée, de la physique et de la chimie, ainsi que de la technologie et de l'agriculture, la géographie élémentaire, les éléments d'histoire, ceux de la langue néerlandaise, les premiers éléments de l'économie politique, le dessin linéaire et le dessin d'ornement, la gymnastique.

Les cours de ces écoles durent deux ans.

Les écoles civiles supérieures sont de deux classes : celles où les cours durent trois ans et celles dont les cours durent cinq ans.

Dans les premières, on enseigne, outre les matières formant le programme des écoles civiles ordinaires : les principes de la botanique et de la zoologie, ceux de la tenue des livres ; le français, l'anglais et l'allemand ; la calligraphie.

Pour les écoles supérieures à cours quinquennaux viennent encore s'ajouter : l'étude des applications principales de la physique et de la chimie ; les éléments de la minéralogie, de la géologie et de la cosmographie ; les principes de l'organisation communale, provinciale et physique des Pays-Bas ; l'économie politique et la dialectique spécialement appliquées au royaume des Pays-Bas et à ses colonies et possessions d'outre-mer ; une étude plus complète de l'histoire et de la géographie ; la littérature néerlandaise, française, anglaise et allemande ; enfin, les principes des sciences commerciales, y compris la connaissance des marchandises et de la tenue des livres.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du programme des écoles d'agriculture et de l'école polytechnique, établissements spéciaux qui n'existent pas à Amsterdam.

A l'enseignement secondaire se rattachent, en outre, les écoles professionnelles, soit publiques, soit particulières, et les écoles spéciales où l'enseignement n'est donné que pour un certain nombre de matières comprises dans le programme de cet enseignement.

L'école des aveugles, qui compte 60 élèves des deux sexes, et l'école des sourds-muets, qui en compte une trentaine, sont officiellement classées à Amsterdam parmi les établissements d'enseignement secondaire. En ce qui touche l'école des aveugles, ce classement se justifie jusqu'à un certain point, parce qu'à l'instruction primaire vient s'ajouter l'enseignement de diverses professions manuelles qui, avec celui de la musique, tendent à affecter des ressources indépendantes aux aveugles des deux sexes. Il s'explique moins pour l'école des sourds-muets, où les matières enseignées ne dépassent pas le programme de l'instruction primaire.

Quoi qu'il en soit, il semble plus convenable de ne pas rattacher ces deux institutions au cadre de l'enseignement général. Leur nature et leur destination entièrement exceptionnelles semblent motiver un classement à part. Sous cette réserve,

on peut résumer par le tableau suivant la statistique de l'enseignement secondaire à Amsterdam pour l'année 1877.

Tableau de l'enseignement secondaire.

Catégorie.	CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS		NOMBRE des établissements.	NOMBRE DES ÉLÈVES.			NOMBRE des professeurs.	NOMBRE des élèves p. 1 professeur.	MONTANT de la rétribution scolaire.
	Propriétaires.	Désignation.		Sexe	Sexe	Total.			
				mascu- lin.	fémi- nin.				
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Publ.	La ville.	{ Ecole moyenne supérieure. . .	1	260	0	260	21	12	Sorins.
		{ — (filles).	1	0	79	79	11	7	0
		{ Ecole moyenne du 1 ^{er} degré. . .	1	159	0	159	17	9	0
		{ Ecole de commerce	1	62	0	62	18	3	150
		{ Ecole civile du jour et du soir. .	1	230	0	230	13	17	0
Priv.	Association catholique	{ Ecole moyenne catholique. . .	1	41	0	41	11	37	100
		{ Institutions privées.	1	0	78	78	13	6	300
		{ Association ouvrière	2	252	0	252	27	9	15 à 30
		{ Fondation indépendante.	1	48	0	48	7	7	100
		{ Id.	1	39	0	39	9	19	48
		{ Association du bien public . . .	1	0	175	175	17	10	25
Totaux.		12	1.091	332	1.423	157	9		

Des chiffres ci-dessus il résulte que l'enseignement secondaire proprement dit comptait, en 1877, à Amsterdam un élève du sexe masculin pour 130 habitants du même sexe (0.77 p. 100), et une élève du sexe féminin sur 484 habitants (0.20 p. 100), soit pour les deux sexes, un sur 212 (0.44 p. 100). Devant la proportion accusée par l'enseignement primaire (11.16 p. 100), la modicité extrême de ces résultats paraîtra plus marquée encore en présence surtout de la direction bien pratique donnée à l'instruction secondaire et de la large part qui y est faite à l'enseignement professionnel. L'explication se trouve dans ce fait que la plupart des garçons appartenant aux classes aisées de la société passent immédiatement des bancs de l'école primaire dans les comptoirs du commerce, où ils achèvent d'acquérir par la pratique les connaissances nécessaires à cette profession. Quant aux filles, l'extension donnée au programme de l'enseignement primaire répond en général à ce qu'on exige de la femme dans la société hollandaise.

Le montant total des sommes consacrées, en 1877, par la ville d'Amsterdam à l'enseignement secondaire a été de 175,473 florins. En 1876, il avait été de 148,767, soit 1.37 p. 100 du montant total des dépenses inscrites au budget. Durant cette même année la rétribution scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire a rapporté à la ville 33,087 florins.

Enseignement supérieur. — Au commencement de 1877, Amsterdam comptait deux établissements d'enseignement supérieur appartenant tous deux à la ville : le Gymnase et l'Athénée. Ce dernier établissement a été supprimé le 15 octobre et remplacé, à partir de ce même jour, par l'Université municipale.

Les cours du Gymnase durent cinq ans et le programme de l'enseignement comprend les matières suivantes :

L'étude des langues mortes (latin, grec, hébreu);

Les langues et la littérature hollandaise, française, anglaise et allemande;

L'histoire universelle et la géographie;

Les mathématiques;

La gymnastique.

En 1877, cet établissement a compté 166 élèves. Le personnel enseignant se

compose du recteur, du vice-recteur et de 12 professeurs. La rétribution scolaire est de 60 florins.

L'Université possède les cinq Facultés suivantes : théologie, droit, médecine, sciences physiques et mathématiques, lettres et philosophie.

La Faculté de théologie compte 6 chaires ; celle de droit, 5 ; celle de médecine, 12 ; celle des sciences, 8 ; celle des lettres et de la philosophie, 6.

A la fin de l'année, le nombre des étudiants inscrits était de 386, se répartissant comme il suit :

Théologie	22	} 386
Droit	28	
Médecine	70	
} étudiants civils	228	
} étudiants militaires.	32	
Sciences	6	
Lettres.		

202 auditeurs non inscrits comme étudiants ont, en outre, été autorisés à suivre les cours. Parmi ces derniers se trouvent les élèves sages-femmes de l'école d'obstétrique de l'État.

La rétribution universitaire annuelle est de 200 florins pour les étudiants civils, et de 100 florins pour les étudiants, élèves des séminaires.

Les étudiants militaires suivent gratuitement les cours. Les inscriptions pour les examens d'admission coûtent 10 florins, et pour les autres examens, 50. Les simples auditeurs paient une contribution semestrielle de 15 florins.

Le collège des curateurs de l'Université, présidé de droit par le bourgmestre, se compose de deux membres à la nomination du conseil municipal et de deux membres à la nomination du roi.

Le conseil municipal, sur la présentation des curateurs, nomme les membres du corps enseignant, le collège échevinal agréé les *privaal docenten* ou savants autorisés à faire à l'Université des cours privés à leurs propres risques et dépens.

Le sénat académique présente et le collège échevinal désigne pour un an le recteur *magnifique*, toujours choisi parmi les professeurs ordinaires. Le sénat nomme lui-même son secrétaire.

Indépendamment des cliniques dans les hôpitaux de la ville, l'Université dispose, pour les besoins de l'enseignement, des établissements ci-après :

L'ancienne bibliothèque de la ville, aujourd'hui la bibliothèque de l'Université. Cette bibliothèque a reçu, en 1877, 4,015 volumes et prêté au dehors 3,022 volumes;

Un jardin botanique;

Un cabinet de physique;

Un cabinet d'anatomie, physiologie et un amphithéâtre d'anatomie;

Un musée chirurgico-pathologique;

Un laboratoire de chimie;

Un laboratoire physiologique;

Un laboratoire d'anatomie pathologique;

Un laboratoire d'anatomie chirurgicale.

Les dépenses de la ville pour l'enseignement supérieur ont été, en 1876, de 149,178 florins, et les produits de l'Athénée et du Gymnase, de 62,385. Depuis sa fondation jusqu'à la fin de l'année 1877, l'Université a rapporté à la ville 34,156 florins.

Il y avait de plus, en 1877, à Amsterdam quatre établissements privés d'instruction supérieure, savoir le *Séminaire de l'Association générale anabaptiste* (2 professeurs et 15 élèves); le *Séminaire luthérien évangélique* (2 professeurs et 4 élèves); le *Séminaire israélite du rite néerlandais* (11 professeurs, 46 élèves), et le *Séminaire israélite du rite portugais* (7 professeurs et 5 élèves).

L'*Académie royale des sciences* a son siège à Amsterdam.

Enfin, l'*Académie des beaux-arts*, établissement de l'État qui, en 1877, comptait 51 élèves peintres et sculpteurs; l'association « *Felix Mentis* », qui donne des conférences très-suivies sur les arts et les sciences et entretient une école de dessin; l'école dramatique et l'association théâtrale néerlandaise; le conservatoire de la société néerlandaise pour l'enseignement de la musique : quatre établissements privés du même genre et deux écoles de chant complètent l'ensemble des institutions d'enseignement scientifique et artistique que possédait, en 1877, la ville d'Amsterdam.

Enfin, en ce qui touche les ressources de développement physique affectées à la population d'Amsterdam, il faut encore mentionner quelques établissements privés, tels que cinq écoles spéciales de gymnastique, dont une pour les femmes, deux d'équitation et une de natation.

Le splendide musée de l'État qui, dans un avenir prochain, quittera les salles incommodes et mal éclairées qu'il occupe, pour prendre place dans l'immense bâtiment aujourd'hui en construction; les musées Van der Hoop et Fodor, appartenant à la ville, sont trop connus pour qu'il ne suffise pas de les citer. Il faut en outre mentionner le musée d'antiquités de la Société royale d'archéologie, fondée en 1858 et qui est déjà intéressant. Le théâtre de la ville, assez beau comme bâtiment, n'a donné, en 1877, que des résultats peu satisfaisants au point de vue de l'art.

Le Jardin zoologique, propriété de l'association privée « *Natura Artis Magistra* », l'un des plus remarquables de l'Europe, a reçu, dans le courant de cette année, d'assez importants agrandissements. Il est à regretter que cet établissement ne soit accessible au public que dans une mesure fort restreinte.

Assistance publique. — D'après la législation en vigueur dans les Pays-Bas, les communes n'assistent les indigents qu'à défaut d'assistance de la part des administrations de charité des différents cultes et celle des institutions reconnues de bienfaisance privée.

Avant donc de présenter quelques détails sur le service de l'assistance publique de la ville d'Amsterdam, il convient de donner la liste des principales administrations et institutions de bienfaisance dont ce service n'est en réalité que le complément. En regard du nom de chacune, ce tableau indique le nombre des personnes assistées calculé sur une moyenne de 10 ans :

<i>Administrations de charité des différents cultes.</i>		NOMBRE des personnes assistées.
Diaconie de la confession néerlandaise réformée.		18,200
— wallone réformée		447
— anglicane réformée		7
— anglaise épiscopale		4
— luthérienne évangélique		2,300
— luthérienne réformée		1,620
— anabaptiste.		308
— remonstrante.		130
— réformée séparée		95
Bureau de charité du culte catholique		8,500
— israélite du rite néerlandais.		2,500
— — portugais		1,700
		35,811
<i>Institutions de bienfaisance.</i>		
Orphelinat de la confession réformée néerlandaise		618
— — wallone		76
— — luthérienne évangélique		19
— — — réformée		50
— — — anabaptiste.		45
— — — remonstrante.		14
5 orphelinats catholiques.		702
4 — — israélites		82
		1,606
<i>Hôpitaux et hospices.</i>		
6 appartenant au culte protestant		912
6 — au culte catholique		316
6 — au culte israélite		927
		2,165
36 établissements divers (Lofjes)		1,000
Total général des personnes assistées		40,582

Quant au service public d'assistance, il comprend :

			NOMBRE des assistés.
			—
Assistance accordée à domicile	{ en nature . . . 949 {		1,531
	{ en argent . . . 582 }		
Secours médicaux.			46,752
Hospices			424
Hôpitaux			4,941
Service d'assistance aux enfants sans soutien			810
Orphelinat.			178
			54,636

Ce qui fait en tout, pour la ville d'Amsterdam 95,218 pauvres assistés.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot du mont-de-piété. L'organisation de cet établissement ne présente rien de particulier.

En 1877, on y a engagé 614,156 objets d'une valeur de	2,620,934 florins.
En 1877, on en a retiré 595,079 —	2,508,689 —
Enfin on a vendu 25,106 articles valant	82,472 —

Une forte diminution a été constatée dans le nombre des gages de faible valeur, et une augmentation correspondante dans le nombre des gages d'une valeur plus considérable. La justice a saisi, en 1877, 110 objets déposés, et l'administration du mont-de-piété a subi une perte de 296 florins pour cause de restitution gratuite d'objets reconnus volés.

Ici se terminent les renseignements transmis par notre consul général à Amster-

dam. Si nous n'avons pas hésité à reproduire presque *in extenso* cet important travail, c'est que nous y avons vu un véritable modèle de statistique municipale, et que, malgré la différence des conditions des deux villes, il nous a paru que l'administration parisienne y pourrait puiser, à différents points de vue, de précieux renseignements.

(Extrait d'un *Rapport du consul général de France à Amsterdam.*)

SCIENCE DE DCA